

Groupe Organisateur de la Commémoration du 29 avril
c/o Monsieur Victor NTACORIGIRA
Rue Philippe de Champagne n° 3b/boite 22
1000 Bruxelles
Belgique
Tél/fax: 0032-2-514.57.85 📞
ntacovic@hotmail.com

Bruxelles, le 28 avril 2013

À l'attention de :

Honorable Monsieur Pie NTAVYOHANYUMA
Président de l'Assemblée Nationale du Burundi
Palais de Kigobe
B.P. 120 Bujumbura, Burundi
Tél : 00 257 22 23 36 40 ; Fax :00 257 22 23 26 22 ou 22 23 36 41
assemblenationale_burundi@yahoo.fr

Honorable Monsieur Gabriel NTISEZERANA
Président du Sénat du Burundi
Avenue Yaranda
B.P. 814 Bujumbura, Burundi
Tél. 00257 22 24 51 15 ou 22 24 90 32 ; Fax 00257 22 24 51 14
cabinet@senat.bi

OBJET: TROISIEME Lettre de demande de « Faire du 29 avril une journée du souvenir et ériger un monument rappelant le génocide contre les Hutu du Burundi et de toutes ses victimes ».

Honorable Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorable Monsieur le Président du Sénat,

A l'occasion du 38ème anniversaire du terrible génocide contre les Hutu du Burundi commencé le 29 avril 1972, date où nous célébrions aussi le 10ème anniversaire des Accords d'Arusha du 28 août 2000, nous vous avons adressé une lettre dans laquelle nous vous demandions de « **Faire du 29 avril une journée du souvenir et ériger un monument rappelant le génocide contre les Hutu du Burundi et de toutes ses victimes** ».

Aujourd'hui, nous renouvelons notre demande. Cette année en effet, nous sommes au lendemain de la commémoration du 50^{ème} anniversaire de l'Indépendance de notre pays le Burundi, un nouveau rendez-vous historique où tout le peuple attendait un geste fort de ses représentants pour marquer cet événement d'une pierre blanche. Cette année sera aussi la célébration du 13^{ème} anniversaire de la signature des Accords d'Arusha évoqués plus haut.

Ces Accords d'Arusha, signés par la grande majorité de la représentation politique burundaise de l'époque, avec le soutien de nos voisins, amis et bailleurs de fonds, avaient suscité l'espoir

de toutes les organisations qui luttent pour le droit et le devoir de mémoire, ainsi que des organisations qui luttent contre le génocide et l'impunité à travers le monde.

Honorable Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorable Monsieur le Président du Sénat,

En cette année 2013, notre pays traverse de nouveau des moments difficiles que nous devons affronter avec sérénité, courage, abnégation mais également avec la volonté de sortir notre pays, une fois pour toutes, des cycles de violences pour l'établissement d'un véritable Etat de Droit.

Notre groupe, qui s'est donné pour mission d'organiser la commémoration du 29 avril, exprime de nouveau de très sérieuses inquiétudes quant à la mise en application des recommandations des Accords d'Arusha, en particulier quant à l'organisation de la commémoration de la journée du 29 avril et de toutes celles relatives au Protocole consacré à la répression et à l'éradication des actes de génocide et de crimes contre l'humanité.

C'est pour cette raison que nous profitons, une fois de plus, de la commémoration de ce triste événement pour rappeler aux Institutions des Représentants du Peuple dont vous assurez la présidence, le contenu du Protocole relatif aux actes de génocide et de crimes contre l'humanité.

Accords d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi

Protocole I: Nature du conflit Burundais, problème de génocide et d'exclusion et solutions

Chapitre II: Solutions

Article 6: Principes et mesures relatifs au génocide, aux crimes de guerres et autres crimes contre l'humanité.

Principes et mesures d'ordre politique

1. La lutte contre l'impunité des crimes.
2. La prévention, la répression et l'éradication des actes de génocide, des crimes de guerre et autres crimes contre l'humanité ainsi que toutes les violations des droits individuels, y compris ceux des femmes.
3. La mise en œuvre d'un vaste programme de sensibilisation et d'éducation à la paix, à l'unité et à la réconciliation nationale.
4. La création d'un observatoire national pour la prévention et l'éradication du génocide, des crimes de guerre et d'autres crimes contre l'humanité.
5. La promotion d'une coopération régionale en vue de la création d'un observatoire régional pour la prévention et l'éradication du génocide, des crimes de guerre et d'autres crimes contre l'humanité.
6. La promotion d'un front national interethnique de résistance contre le génocide, les crimes

de guerre et d'autres crimes contre l'humanité, ainsi que contre la globalisation et la culpabilisation collective.

7. L'érection d'un monument national à la mémoire de toutes les victimes de génocide, de crimes de guerre ou d'autres crimes contre l'humanité avec ces mots "plus jamais ça".
8. L'instauration d'une journée nationale de commémoration pour les victimes de génocide, de crimes de guerre ou d'autres crimes contre l'humanité ainsi que des mesures permettant l'identification des fosses communes et l'enterrement des victimes dans la dignité.

Honorable Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Honorable Monsieur le Président du Sénat,

Permettez-nous donc de vous inviter, pour la troisième fois, à prendre vos responsabilités devant ce carrefour de notre histoire en proposant de «**Faire du 29 avril une journée du souvenir et ériger un monument rappelant le génocide contre les Hutu du Burundi et de toutes ses victimes**».

Nous souhaitons à tous nos compatriotes de vivre une période post-électorale apaisée, libre, démocratique et transparente.

Pour le Groupe Organisateur

Victor NTACORIGIRA

TRANSMIS COPIE POUR INFORMATION à

- Son Excellence Monsieur le Président de la République
Présidence de la République
Boulevard de l'Uprona, Rohero 1, B.P. 1870
Bujumbura, Burundi
Fax : 00 257 22 24 89 08
- Monsieur le Premier Vice-président de la République
- Monsieur le Deuxième Vice-président de la République
- Madame, Monsieur le Ministre (Tous)
- Madame, Monsieur le Chef de Mission Diplomatique (Tous)
- Madame, Monsieur le membre de la Société Civile burundaise (Tous)
- Madame, Monsieur le membre de la Société Civile internationale (Tous)
- Madame, Monsieur le journaliste national (Tous)
- Madame, Monsieur le journaliste international (Tous)